

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 6 avril 2005

---

**N° 34 / 2002 - 2006**

**Présidence de M. Vincent Jaques**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2005.
2. Démission d'un Conseiller communal.
3. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Préavis de la Municipalité :
  - N° 19/4.05 Demandes d'admission à la bourgeoisie de Morges;  
(Commission des naturalisations)
7. Rapports de commissions :
  - N° 19/4.05 Demandes d'admission à la bourgeoisie de Morges;
  - N° 17/4.05 Demande d'un crédit de CHF 45'000.00 pour l'étude urbanistique du secteur "Morges Gare-Sud", compris entre les voies CFF au Nord, la rue du Sablon au Sud, la rue de la Gare à l'Ouest et la rue Dr-Yersin à l'Est, participation de l'Etat de Vaud, des CFF et de l'UBS S.A. déduite;
  - N° 20/4.05 Demande d'une couverture de déficit de CHF 20'000.00 pour l'organisation des Fêtes du Rhône en 2006 à Morges.
8. Motion Eric Bauer et consorts "Pour une stratégie de la commune en matière de cyberadministration" – Développement.

9. Motion Laurent Pellegrino et consorts "Etude pour le renforcement de la sécurité des passages piétonniers sur l'avenue de Marcelin" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
10. Interpellation Esther Burnand "Mesures visant à faciliter la participation des Conseillers communaux aux commissions chargées d'étudier les préavis de la Municipalité".
11. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
12. Questions, vœux et divers.

**M. Eric BAUER** demande que le point 8 soit retiré de l'ordre du jour.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.  
8 sont absents,  
**91 sont présents.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

**Jean-Michel CACHIN**  
**Gilbert CHARROT**  
**Yvan SCHWAB**

**Joël CARRUPT**  
**Béatrice GENOUD**  
**Olivier SIMIONI**

**Pierre-André CENTLIVRES**  
**Peter PATTSCHULL**

### **DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS**

1. Procès-verbal de la séance du 2 mars 2005
2. Communication de la Municipalité
 

N° 18/4.05 *Municipalité en corps*  
Objet : Mondialisation – Négociations concernant l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) – Tenants et aboutissants
3. Préavis de la Municipalité
 

N° 19/4.05 *Administration générale*  
Objet : Demandes d'admission à la bourgeoisie de Morges;

#### 4. Rapports de commissions

N° 19/4.05 *Administration générale*

Objet : Demandes d'admission à la bourgeoisie de Morges;

N° 17/4.05 *Direction de l'urbanisme et des nouvelles constructions*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 45'000.00 pour l'étude urbanistique du secteur "Morges Gare-Sud", compris entre les voies CFF au Nord, la rue du Sablon au Sud, la rue de la Gare à l'Ouest et la rue Dr-Yersin à l'Est, participation de l'Etat de Vaud, des CFF et de l'UBS S.A. déduite;

N° 20/4.05 *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'une couverture de déficit de CHF 20'000.00 pour l'organisation des Fêtes du Rhône en 2006 à Morges.

\*\*\*\*\*

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2005

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

#### 2. Démission d'un Conseiller communal

Le Président a reçu la démission, avec effet au 1<sup>er</sup> avril, de **M. Jean-Pierre MOURON** qui doit renoncer à siéger pour raison de santé.

M. Mouron est entré au Conseil en 1998. Il s'est révélé un membre très actif puisqu'il a participé à 23 commissions et en a présidé 7, dont la Commission de gestion en 1999. Il a fait partie de la Commission des naturalisations en 2000-2001 et depuis 2004. Il a été président de la Commission des naturalisations en 2001 et 2005. Le Président le remercie pour son travail au sein du Conseil et lui souhaite une meilleure santé.

#### 3. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations

Suite à la démission de M. Jean-Pierre Mouron, un siège doit être repourvu à la Commission des naturalisations. Le président demande s'il y a des propositions.

Au nom du Groupe de l'Entente morgienne, **M. Eric DECOSTERD** propose la candidature de **M. Didier BRUGGER**, actuellement membre suppléant de cette commission, et comme nouveau membre suppléant, il propose la candidature de **M. Roger CHRISTINAT**.

Il n'y a pas d'autre proposition et MM. Brügger et Christinat sont élus respectivement membre et suppléant de la Commission des naturalisations.

#### 4. Communications du Bureau

Le Président a reçu une lettre, datée du 21 mars 2005, de Suisse Energie qui organise un séminaire sur l'isolation des toits plats. Ce séminaire aura lieu le 14 avril à Nyon. Un second séminaire est prévu le 19 mai, également à Nyon. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au Président à la fin de la séance.

La cérémonie de passation des pouvoirs entre le Bureau sortant et le Bureau élu aura lieu mercredi 20 avril à 18 h 30 à la Salle de la Municipalité. Cette cérémonie est publique.

Les prochaines votations cantonales auront lieu le 17 avril. Les Conseillères et Conseillers intéressés à participer au dépouillement sont priés de s'annoncer au Bureau après la séance.

Le Tournus s'est réuni le 15 mars dernier pour amorcer la réflexion sur la fixation du nombre de Conseillers communaux pour la prochaine législature. Une proposition sera soumise au Conseil communal lorsque la Loi sur les communes révisée sera acceptée par le Grand Conseil.

Les délais pour la fixation du nombre de Conseillers communaux et de Municipaux fixés au 30 juin sont prolongés, par le Conseil d'Etat, pour cette législature au 31 août 2005. La commission du Grand Conseil propose, quant à elle, de prolonger ces délais au 30 septembre 2005.

Les dates des prochaines élections communales sont fixées comme suit :

- 12 mars 2006** Election du Conseil communal et de la Municipalité (1<sup>er</sup> tour)
- 2 avril 2006** Election de la Municipalité (2<sup>e</sup> tour)
- 21 mai 2006** Election du Syndic (1<sup>er</sup> tour)
- 11 juin 2006** Election du Syndic (2<sup>e</sup> tour)

L'entrée en fonction des Autorités communales pour la prochaine législature est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2006. L'installation de ces autorités sera faite par le Préfet dans le courant du mois de juin.

#### 5. Communications de la Municipalité

**M. le Syndic Eric VORUZ** annonce une communication écrite sur le bouclage des comptes 2004 en plus de la communication écrite N° 18/4.05 en main des Conseillers.

**M. le Municipal Michel GRIVEL** annonce que la Municipalité a tenu une conférence de presse ce matin pour annoncer les résultats des comptes 2004. Une copie du communiqué de presse sera remise aux membres du Conseil à l'issue de cette séance.

Les comptes de l'année 2004 bouclent avec un excédent de recettes supérieur à 4,2 millions alors que le budget prévoyait un excédent de charges de l'ordre de 1,2 million.

Ce résultat découle de l'effort de toute l'administration pour maintenir les charges au niveau le plus bas, de la réadaptation de certains tarifs et taxes et de certaines prestations, et dans une très large mesure du rattrapage de l'impôt sur le bénéfice d'une importante société ayant son siège à Morges.

Le communiqué de presse donne plus d'informations sur ces comptes.

La discussion est ouverte sur ces communications.

**M. Dominique DEGAUDENZI** revient sur la communication écrite N° 18/4.05 concernant l'AGCS (accord général sur le commerce des services) et sur le débat de la séance précédente.

Il estime que le Conseil n'a pas eu droit à une information complète, les arguments concernant l'AGCS ayant été le seul fait d'un membre d'une association opposée à cet accord et la "prise de température du Conseil" selon les termes du Président ayant eu lieu après une information incomplète et partielle.

La communication écrite N° 18/4.05 est également basée sur des informations erronées. Afin de remettre l'église au milieu du village, M. Degaudenzi donne lecture d'un article paru dans l'AGEFI du 29 mars 2005 et dont la substance est donnée ci-dessous :

*L'eau privatisée ? L'école aussi ? Avec ces affirmations à l'emporte-pièce, les opposants à l'AGCS font naître bien des doutes. Ces informations sont fantaisistes ou carrément fausses. Avant de foncer tête baissée en direction de la zone hors AGCS, les communes devraient commencer par séparer le bon grain de l'ivraie.*

*L'AGCS n'est pas une nouveauté : il a été examiné et approuvé par les Chambres fédérales en 1994 dans le cadre de l'accord OMC. Les négociations en cours portent sur une extension de l'accord approuvé en 1994.*

*La Suisse n'a pris aucun engagement d'ouverture dans le domaine de l'eau, de l'instruction publique ou de la santé et n'a pas l'intention de le faire.*

*Quant à l'absence de transparence sur le mandat donné aux négociateurs suisses, elle n'est qu'une affirmation sans fondement. De plus, les engagements et offres suisses peuvent être consultés sur internet.*

*La fourniture de services est l'un des principaux postes des exportations suisses pour un montant annuel supérieur à 20 milliards. Il est donc de première importance pour la Suisse de définir dans le cadre de l'AGCS quels sont les secteurs soumis à cet accord si elle entend bénéficier de la réciprocité et continuer à vendre ses services à l'étranger.*

Considérant que le Conseil, lors de la séance du 2 février dernier, a voté une résolution alors qu'il n'avait eu qu'une information partielle et incomplète et soucieux de corriger le tir, M. Degaudenzi demande que la résolution suivante soit soumise au vote du Conseil :

Le Conseil communal de Morges, dans sa séance du 6 avril 2005, après avoir entendu les diverses positions et pris connaissance de la communication municipale y relative :

1. ne soutient pas la prise de position de la Municipalité,
2. n'appuie pas les revendications de la Municipalité,
3. ne déclare pas symboliquement la Ville de Morges "zone hors AGCS",
4. lui demande de prendre le temps de la réflexion sur sa position initiale tout en lui laissant la liberté de la confirmer ou non.

**M. le Syndic Eric VORUZ** annonce que la Municipalité réfute les propos tenus par M. Degaudenzi. Il existe une directive de l'Union européenne qui va au delà des directives de l'OMC et le Conseil fédéral vient de demander une étude à l'EPFL pour adapter cette directive.

Lors de la dernière réunion des 57 de l'Union des communes vaudoise (trois représentants par district), la Commune de Corseaux a demandé une résolution des communes vaudoises attirant l'attention de l'ensemble des communes sur cette problématique de l'eau.

Quant au droit de référendum, si l'accord de l'OMC en cours de négociation sera soumis au référendum facultatif, les différents accords annexes ne le seront pas. Et c'est justement ce que demandent les communes : que les accords annexes soient également soumis au référendum facultatif.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** s'étonne que la Municipalité confonde un projet de directive européenne, applicable uniquement à l'Union européenne, et l'accord général sur le commerce des services qui, lui, concerne tous les pays membres de l'OMC. Il rappelle, d'une part, que la directive européenne en question n'est pas incluse dans les accords bilatéraux et, d'autre part, que les négociations dans le cadre de l'OMC n'ont guère progressé lors du dernier cycle de négociation. Enfin, il est surpris de ne trouver, dans les sources d'information mentionnées par la Municipalité dans sa communication écrite N° 18/4.05, que 3 articles de quotidiens, une campagne d'Attac et le site Internet du réseau des élus et des collectivités hors AGCS. Par contre, aucune trace des organisation économiques ni même mention du site Internet de la Confédération sur les négociations en cours avec l'OMC.

Il semble dès lors opportun à M. Busslinger de rapporter la décision prise par le Conseil le 2 février et d'attendre que la Municipalité ait assisté aux séances d'information et soit en mesure de nous donner une information plus détaillée et surtout moins orientée. C'est pourquoi il demande au Conseil de soutenir l'intervention de M. Degaudenzi.

**M. Arthur MERCIER** remercie M. Busslinger d'avoir dit ce qu'il voulait dire : c'est-à-dire que l'AGCS n'est pas encore appliqué. Comme cet accord est encore en cours de négociation, et dans la crainte qu'il concerne des domaines auxquels nous ne voulons pas qu'il s'applique, M. Mercier préfère le principe de précaution consistant à dire non, quitte à dire oui plus tard. Si l'on considère qu'une fois l'AGCS accepté il n'est pas renégociable, il est préférable de le refuser. C'est pourquoi M. Mercier s'oppose à la résolution présentée par M. Degaudenzi.

**M. Jean-Marc PASCHE** fait remarquer qu'il n'y a pas urgence : l'accord est en cours de négociation et il est urgent d'attendre avant de se prononcer. Par contre, il est surpris de voir qu'au point 1 de la résolution votée par le Conseil le 2 février, il est demandé qu'un débat public soit ouvert avec la participation, entre

autres, de diverses associations sociales et culturelles, mais que les associations économiques ne sont pas mentionnées. M. Pasche espère qu'il s'agit-là d'un oubli involontaire mais désire néanmoins que soit mentionné au procès-verbal "qu'il va de soi que la liste des organismes cités au point 1 de cette résolution n'est pas exhaustive et que toutes les organisations intéressées doivent être associées à ce débat".

Autre question : lors du débat du 2 février, M. le Syndic Eric VORUZ a dit que cette résolution avait déjà été envoyée au Conseil fédéral. Or le texte de la résolution figurant en annexe de la communication N° 18/4.05 semble prouver le contraire. M. Pasche aimerait savoir s'il s'agit d'une seconde mouture ou si ce texte n'a été envoyé qu'une seule fois.

**M. le Syndic Eric VORUZ** confirme que la lettre n'a été envoyée qu'une seule fois, munie des signatures du Syndic et du Secrétaire municipal d'une part et, suite au vote du Conseil communal, de celles du Président et du Secrétaire du Conseil communal.

**M. Dominique DEGAUDENZI** estime que la Municipalité aurait pu se borner à faire part de son inquiétude sans déclarer Morges "hors zone AGCS". On ne peut pas vouloir l'implantation d'entreprises à Morges avec la création de places de travail et les rentrées fiscales que cela implique sans un environnement politique favorable. Déclarer Morges "hors zone AGCS" n'est pas raisonnable lorsqu'on s'apprête à accueillir une multinationale.

**M. Blaise PERISSET** revient sur les propos de MM. Degaudenzi et Busslinger pour faire remarquer qu'au lieu de reprocher à la Municipalité de n'avoir pas fourni un éventail de sources d'information plus large, ils auraient pu aller chercher eux-mêmes ces sources.

D'autre part, M. Périsset rapporte qu'au Brésil, une multinationale suisse a pris possession d'une nappe phréatique et l'a tellement polluée que les habitants de la zone ne pouvaient plus y puiser de l'eau potable et que le coût du traitement rendait le prix de l'eau inabordable pour eux.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** confirme que l'AGCS n'est pas en vigueur et que les négociations ne sont pas terminées. S'il partage le souci de M. Périsset quant à la pollution de nappes phréatiques et quant aux conséquences néfastes d'un libéralisme qui s'avère débridé et non pas empreint d'un humanisme certain, il ne voit pas du tout le rapport de l'exemple cité avec la discussion que nous avons maintenant.

**M. Jacques LONGCHAMP** a compris les choses beaucoup plus simplement c'est-à-dire que le Conseil, comme la Municipalité, avaient partagé le souci de M. Busslinger quand il dit "Je dis non à quelque chose que je ne connais pas". C'est exactement ce que le Conseil et la Municipalité ont fait par rapport à ces négociations qui peuvent se dérouler dans un climat non démocratique, sans que le peuple ait le droit de dire quoi que ce soit.

La parole n'est plus demandée sur ce sujet.

**M. le Président Vincent JAQUES** tient à clarifier quelques points :

Tout d'abord, le document jaune qui figure en annexe de la communication N° 18/4.05 porte les signatures du Président et du Secrétaire du Conseil communal. Avant d'apposer sa signature, le Président a insisté pour qu'il porte la mention "Soutenu par le Conseil communal ...". Ce terme ne signifie pas "Adopté" ou "Approuvé par le Conseil communal ...". En effet, lors du débat du 2 février, il s'agissait simplement de prendre la température du Conseil.

Une résolution est un acte beaucoup plus précis qu'une vague prise de température du Conseil. La résolution de M. Degaudenzi est très précise dans ses propos. Elle résulte de l'interpellation qu'il vient d'effectuer maintenant auprès de la Municipalité. Cette interpellation qu'il a faite n'est appuyée par aucune signature et elle ne figure pas à l'ordre du jour. Bien que l'article 55 du Règlement du Conseil précise que le Conseil ne peut délibérer sur un objet qui ne figure pas à l'ordre du jour, la porte avait été ouverte le 2 février et il semble logique de la laisser ouverte alors que nous débattons du même objet.

Dès lors le Président demande au Conseil s'il entend se prononcer ce soir sur la résolution présentée par M. Degaudenzi ou s'il préfère attendre un supplément d'information.

Au vote, 39 membres demandent un vote immédiat et 42 préfèrent que le vote soit reporté à une séance ultérieure. Le vote sur cette résolution n'aura pas lieu ce soir.

La parole n'est pas demandée sur les autres communications.

## 6. Préavis de la Municipalité

N° 19/4.05 Demandes d'admission à la bourgeoisie de Morges;

Ce préavis est soumis à la Commission des naturalisations.

## 7. Rapports de commissions

N° 19/4.05 *Administration générale*

Objet : Demandes d'admission à la bourgeoisie de Morges ;

**M. Joan MERINO** lit les conclusions du rapport de **M. Jean-Pierre MOURON**, président de la Commission des naturalisations, qui a démissionné. Ces conclusions sont identiques à celles du préavis de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, le scrutin est ouvert, 90 Conseillères et Conseillers sont présents. L'huissier délivre les bulletins puis les recueille. Le scrutin est clos.

## RESULTATS

<b>Bulletins délivrés</b>	<b>90</b>
<b>Bulletins rentrés</b>	<b>90</b>
<b>Bulletins blancs</b>	<b>0</b>
<b>Bulletins nuls</b>	<b>0</b>
<b>Bulletins valables</b>	<b>90</b>
<b>Majorité</b>	<b>46</b>

	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>BLANC</b>
1. [REDACTED] [REDACTED] domiciliée à Morges;	<b>88</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
2. [REDACTED] [REDACTED] domiciliés à Morges;	<b>85</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
3. [REDACTED] domicilié à Morges;	<b>84</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
4. [REDACTED] [REDACTED] domiciliées à Morges;	<b>88</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
5. [REDACTED] [REDACTED] domiciliés à Morges;	<b>85</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
6. [REDACTED] domicilié à Morges;	<b>88</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
7. [REDACTED] domiciliée à Morges;	<b>87</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

8.	[REDACTED]	<b>88</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
	[REDACTED]			
	[REDACTED]			
	[REDACTED] domiciliées à Préverenges;			
9.	[REDACTED]	<b>85</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
	[REDACTED]			
	[REDACTED] domiciliés à Morges;			
10.	[REDACTED]	<b>84</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
	[REDACTED]			
	[REDACTED]			
	[REDACTED] domiciliés à Morges.			

**Les conclusions du rapport sont acceptées.**

Elles ont la teneur suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

d'admettre à la bourgeoisie de Morges sous réserve que la naturalisation vaudoise leur soit accordée dans un délai de deux ans à dater de la présente décision :

1. [REDACTED]  
[REDACTED] domiciliée à Morges;

2. [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED] domiciliés à Morges;

3. [redacted] domicilié à Morges;
4. [redacted] domiciliées à Morges;
5. [redacted] domiciliés à Morges;
6. [redacted] domicilié à Morges;
7. [redacted] domiciliée à Morges;
8. [redacted] domiciliées à Préverenges;
9. [redacted] domiciliés à Morges;
10. [redacted], domiciliés à Morges.

N° 17/4.05 *Direction de l'urbanisme et des nouvelles constructions*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 45'000.00 pour l'étude urbanistique du secteur "Morges Gare-Sud", compris entre les voies CFF au Nord, la rue du Sablon au Sud, la rue de la Gare à l'Ouest et la rue Dr-Yersin à l'Est, participation de l'Etat de Vaud, des CFF et de l'UBS S.A. déduite;

**M. Jacques LONGCHAMP**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis de la Municipalité.

**M. le Syndic Eric VORUZ** annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission.

**Mme Claudine DIND** émet le vœu que la Municipalité transmette aux différents partenaires, CFF et Canton, notamment, la décision du Conseil communal prise

le 2 février 2005 "d'inclure le prolongement du passage sous-voies aux futurs projets concernant l'ensemble du nœud des transports que constitue la gare".

La parole n'est plus demandée.

### AU VOTE :

**Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité des avis exprimés.**

Elles ont la teneur suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 45'000.00 pour la participation communale à l'étude du PDL et du (des) PPA "Morges Gare-Sud";
2. de dire que le montant de CHF 45'000.00 sera amorti, après déduction de la participation cantonale, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 9'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2006;
3. de dire qu'il n'est pas encore répondu à la motion Jacques Longchamp et consorts "Pour une étude rapide de l'aménagement de la place de la Gare".

N° 20/4.05 *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'une couverture de déficit de CHF 20'000.00 pour l'organisation des Fêtes du Rhône en 2006 à Morges.

**M. Laurent BEAUVERD**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis de la Municipalité.

Ce préavis dérange **M. Bertrand GILLIARD** car il s'agit, d'une part, d'autoriser la Municipalité à organiser les Fêtes du Rhône en 2006, et d'autre part, de garantir un éventuel déficit jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00. Que se passera-t-il si le déficit dépassait ce montant, la couverture de l'intégralité du déficit incomberait-elle à la Commune ou y a-t-il quelqu'un d'autre pour boucher le trou?

**M. le Syndic Eric VORUZ** répond qu'il n'y aura, en principe, pas de déficit et la Municipalité demande une couverture de CHF 20'000.00 et pas un franc de plus. Les contacts avec les organisateurs des éditions précédentes montrent que cette manifestation a laissé à chaque fois un bénéfice substantiel.

La lecture du rapport laisse **M. Antoine BUCHET** perplexe. La commission admet dans son préambule que ce préavis lui a donné bien du fil à retordre et précise "d'autant plus qu'un comité d'organisation principalement formé de bénévoles n'est pas encore constitué".

Le bénévolat est le point qui fait douter le plus la commission, quant à la Municipalité, elle fait confiance au Conseil, aux sociétés locales et à la population pour soutenir ce projet.

La commission a également trouvé le budget minimaliste. Elle fait remarquer, en outre, que les prestations des services communaux représentent un tiers du budget.

Enfin, si le déficit devait s'avérer supérieur aux CHF 20'000.00 demandés, la Municipalité reviendra devant le Conseil avec une nouvelle compresse.

Ni le rapport, ni la Municipalité n'ont donné de réponses concrètes aux 2 questions fondamentales : pourquoi et surtout comment organiser cette manifestation ?

En attendant les réponses à ces questions, M. Buchet demande, en application de l'article 72 du Règlement du Conseil, que la décision ne soit pas prise séance tenante.

Le Président demande au Conseil de se manifester pour ou contre l'ajournement de la décision.

La proposition de M. Buchet recueille 28 voix, alors qu'il en faut au minimum 31 pour ajourner la décision. La discussion se poursuit.

**M. Laurent BEAUVERD** fait remarquer que, si la commission est allée au delà de son mandat d'étudier le préavis et s'est également penchée sur la manière dont la Municipalité entend organiser cette manifestation, cela ne doit pas faire oublier que le vote de ce soir concerne uniquement l'autorisation pour la Municipalité d'organiser les Fêtes du Rhône en 2006 et l'octroi d'une garantie de déficit. La Municipalité ne peut pas aller de l'avant tant que cette autorisation n'est pas donnée. C'est pourquoi il engage le Conseil à voter les conclusions du préavis.

**M. le Syndic Eric VORUZ** remercie la commission pour son travail et fait remarquer que la Municipalité a d'ores et déjà pris des contacts avec les sociétés locales. Si la Municipalité a déposé ce préavis alors qu'elle aurait pu faire figurer cette garantie de déficit au budget 2006, c'est qu'elle entendait associer le Conseil communal à cette manifestation.

Que ce soit pour l'organisation de la Fête cantonale de gymnastique, du Tir fédéral ou de la Fête des chanteurs vaudois, une garantie de déficit a été demandée à chaque fois, et ces manifestations se sont soldées par un bénéfice.

Si le Conseil vote les conclusions du préavis ce soir, la Municipalité sera en mesure de donner, le mois prochain déjà, une liste des personnes intéressées à travailler à l'organisation des Fêtes du Rhône. Pour toutes ces raisons, il demande au Conseil de voter les conclusions du préavis.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** relève une différence importante entre les propos du Syndic et la conclusion 1 du préavis. Celle-ci autorise la Municipalité à organiser les Fêtes du Rhône, alors que le Syndic fait allusion à la Fête

cantonale de gymnastique ou au Tir fédéral, manifestations qui n'étaient pas organisées par la Municipalité. Or qui dit organisation dit responsabilité, quels que soient les aléas positifs ou négatifs.

M. Busslinger se demande si nous disposons d'assez de temps pour une telle organisation et pourquoi il a fallu attendre jusqu'à maintenant pour prendre une décision, alors que l'idée était dans l'air à la Municipalité depuis 2002.

Dès lors, faut-il organiser cette manifestation en 2006 ou est-il préférable de voter le crédit maintenant pour organiser les Fêtes du Rhône en 2007 ? Cette option peut être envisagée puisque les Fêtes du Rhône ont lieu à des dates variables et non selon un rythme fixe.

Pour **M. le Syndic Eric VORUZ**, le délai de 14 mois est suffisant pour l'organisation. Si les conclusions du préavis sont votées ce soir, dès demain la Municipalité se mettra au travail et elle informera le Conseil en mai sur l'avancement de l'organisation.

Même s'il n'est pas entièrement convaincu par le préavis et le rapport de la commission, **M. Bertrand GILLIARD** considère les membres de la Municipalité comme des gens capables et responsables et il leur fait confiance et il invite le Conseil à voter les conclusions du préavis.

Plutôt que de s'arrêter aux risques encourus, **M. Christian SCHWAB** (S&I) préfère considérer les avantages qu'il y a à organiser une telle manifestation.

Faire de Morges une ville qui vit et qui sait faire la fête est un désir que partagent les membres du Conseil. Morges n'est pas un lieu de pèlerinage et n'offre pas de site archéologique pour attirer les visiteurs et dynamiser le tourisme. L'organisation des Fêtes du Rhône est un bon moyen d'attirer les visiteurs et de leur faire apprécier notre ville. C'est pourquoi il faut faire confiance à la Municipalité et voter les conclusions du préavis.

Pour **M. Patrick SUTTER**, le problème ne réside pas dans les CHF 20'000.00 de la garantie de déficit figurant au point 2 des conclusions, mais dans le point 1 qui autorise la Municipalité à organiser les Fêtes du Rhône en 2006.

Faut-il vraiment que le Conseil donne cette autorisation, ou la Municipalité ne peut-elle pas décider elle-même d'organiser cette manifestation ?

Autoriser la Municipalité à organiser les Fêtes du Rhône en 2006 revient, pour le Conseil à endosser une partie de la responsabilité qui devrait être du seul ressort de la Municipalité.

C'est pourquoi M. Sutter propose de faire voter séparément les points 1, 2 et 3 des conclusions du préavis.

**M. Eric ZUGER** estime que, si la Municipalité veut offrir à sa population ainsi qu'aux populations riveraines du Rhône une fête et ne s'occupe pas seulement des tuyaux, de la voiture de police ou de la salubrité de nos rues, elle doit être soutenue massivement, même si nous prenons un risque, estimé par la Municipalité à CHF 20'000.00.

**M. le Syndic Eric VORUZ** répond à M. Sutter que, s'il a raison sur le fond, la Municipalité, quant à elle, a décidé, par ce préavis, d'associer le Conseil, et à travers lui, toute la population morgienne à l'organisation de cette fête.

Afin d'enregistrer les premiers bénévoles pour l'organisation des Fêtes du Rhône, **M. Dominique DEGAUDENZI** demande que le vote se fasse à l'appel nominal selon l'article 76 du Règlement du Conseil.

**M. Antoine BUCHET** insiste sur le fait que son intervention n'était pas basée sur le montant demandé mais sur le fait que de nombreuses questions restent sans réponse dans le rapport de la commission.

**M. Laurent BEAUVERD** fait remarquer que les questions posées par la commission ne sont que des indicateurs de direction à l'intention du futur comité d'organisation. Elles ne pouvaient pas recevoir de réponse de la Municipalité. Si la décision est ajournée ce soir, nous n'aurons pas de réponse le mois prochain et aussi longtemps que le comité d'organisation n'est pas formé. Il faut prendre une décision ce soir, dans un sens ou dans l'autre.

La parole n'est plus demandée.

La proposition de vote à l'appel nominal selon l'article 76 du Règlement du Conseil recueille 7 voix alors que 5 suffisent.

Afin de gagner du temps, **M. Bernard MEILLAUD** demande le vote à bulletin secret selon l'article 77 du Règlement du Conseil.

Cette proposition recueille plus des 5 voix nécessaires et a priorité sur tout autre mode de vote.

#### **AU VOTE :**

Le point 1 des conclusions du préavis est accepté par 62 OUI contre 25 NON.

Le point 2 des conclusions du préavis est accepté par 68 OUI contre 20 NON.

Le point 3 des conclusions du préavis est accepté par 66 OUI contre 22 NON.

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accepter que la Municipalité organise les Fêtes du Rhône en 2006;
2. d'octroyer une couverture de déficit s'élevant à CHF 20'000.00 pour l'organisation des Fêtes du Rhône en 2006 à Morges;
3. de dire que ce montant sera porté au budget 2006.

**8. Motion Eric Bauer et consorts "Pour une stratégie de la commune en matière de cyberadministration" – Développement**

A la demande de **M. Eric BAUER**, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**9. Motion Laurent Pellegrino et consorts "Etude pour le renforcement de la sécurité des passages piétonniers sur l'avenue de Marcelin" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal**

**M. le Municipal Denis PITTET** annonce au Conseil que, vu les arguments sécuritaires invoqués et les possibles retombées favorables à l'environnement, la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion. Une étude sera menée par les services communaux concernés et un rapport-préavis sera présenté au Conseil communal.

**M. Laurent PELLEGRINO** remercie la Municipalité pour sa prise de position et invite le Conseil à prendre sa motion en considération.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, la motion est prise en considération à l'unanimité des avis exprimés moins 1 avis contraire.

**10. Interpellation Esther Burnand "Mesures visant à faciliter la participation des Conseillers communaux aux commissions chargées d'étudier les préavis de la Municipalité"**

**Mme Esther BURNAND** estime que les délais fixés par la Municipalité entre la date de réception d'un préavis et celle de la première séance d'une commission sont souvent trop courts.

Depuis mars 2004 la Municipalité a déposé 22 préavis, sans compter les préavis d'urgence. Dans 40 % des cas la première séance de la commission était fixée entre 1 et 5 jours ouvrables après la séance du Conseil, dans 40 % des cas, elle était fixée dans une fourchette entre 6 et 10 jours, dans les autres cas, le délai était de 11 à 15 jours.

Si l'on considère que le Conseil communal est un législatif de milice, un délai inférieur à une semaine est trop court. En admettant que les membres du Conseil peuvent avoir d'autres activités en dehors de leur travail, il faut admettre qu'un délai inférieur à 2 semaines ne laisse souvent pas à un membre du Conseil la possibilité de faire partie d'une commission dont l'objet l'intéresse.

C'est pourquoi elle interpelle la Municipalité en lui demandant ce qui la pousse à proposer des délais si courts.

Cette interpellation est appuyée par 13 signatures, elle est donc directement recevable.

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

## 11. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

**M. le Syndic Eric VORUZ** annonce qu'il reste une seule question en suspens à laquelle il sera répondu ce soir.

Lors de la séance du 2 mars, M. Jean-Michel Cachin avait demandé pourquoi l'éclairage du terrain B était resté allumé toute la nuit du 25 au 26 février.

**Mme la Municipale Nuria GORRITE** confirme que, renseignement pris auprès du F. C. Forward, l'éclairage est bien resté allumé toute la nuit à la suite d'un oubli de l'entraîneur qui est responsable des installations. Un courrier sera adressé par le club à l'ensemble des entraîneurs afin que cette situation ne se reproduise plus.

La Municipalité a déjà pris des mesures afin de faire des économies d'énergie, en installant un néon au dessus du local du matériel ce qui permettra d'éteindre le terrain B pendant le rangement du matériel.

Le boîtier de commande du nouvel éclairage du terrain C a été équipé d'une minuterie programmée avec une extinction au plus tard à minuit, pour pallier un éventuel oubli de la part des utilisateurs. Si cette installation donne satisfaction, elle sera appliquée également au terrain B.

Par ailleurs, la Municipalité a adressé un courrier au F. C. Forward l'informant que dorénavant, dans ce type de situation, une facture lui sera envoyée pour couvrir les frais engendrés par cette négligence.

La parole n'est pas demandée.

## 12. Questions, vœux et divers

**M. Roger CHRISTINAT** emprunte régulièrement les quais du Mont-Blanc, Lochmann et Igor-Strawinsky ainsi que le Parc de Vertou. Ce trajet est très fréquenté par des piétons, notamment des familles avec des enfants et des poussettes. Ce parcours est également utilisé par des cyclistes roulant à une allure soutenue, mettant en danger les piétons. C'est pourquoi il demande s'il ne serait pas possible d'intervenir, par exemple en créant, entre l'Eglise et le Château, une piste cyclable à double sens sur le trottoir longeant le bord de la route.

D'autre part, M. Christinat constate qu'un danger semblable est créé à la rue de la Gare, également fréquentée par des familles avec enfants, par les cyclistes et adeptes de la trottinette ou de la planche à roulettes qui empruntent les trottoirs. Il est à relever que la rue de la Gare ainsi que celle de Lausanne sont bordées de pistes cyclables. On se demande à quoi elles servent.

M. Christinat demande à la Municipalité de prendre des mesures avant qu'un accident sérieux ne se produise.

**M. Jürg KIRCHHOFER** relève qu'un dragage du Port du Château est promis depuis des années mais que rien ne se fait, à tel point que les bateaux amarrés côté Genève sont ensablés. Il demande quand un dragage sera entrepris.

**M. Pierre Marc BURNAND** pose 2 questions à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle eu l'occasion de faire un usage concret de la résolution votée le 2 mars à propos des requérants d'asile déboutés et, dans l'affirmative, dans quelles circonstances et avec quel résultat ?
2. Une rumeur court en Ville de Morges, prétendant qu'une rencontre entre une délégation du Conseil d'Etat et une délégation de la Municipalité a été annulée parce que le Syndic participait à une manifestation. La Municipalité peut-elle confirmer, infirmer ou corriger cette information ?

Revenant sur un communiqué paru dans le Journal de Morges sous la signature des présidentes des partis radical et libéral à propos de la zone 30 du Moulin, **Mme Christiane SAVARY** se demande où ces représentantes sont allées chercher qu'il y aurait 5 panneaux de limitation de vitesse l'un derrière l'autre, suivis de 5 gendarmes couchés accompagnés de chicanes.

Il est bien évident que la Municipalité et la commission ne prennent pas les habitants du quartier Moulin/Delay pour des chauffards et des corniauds, selon les termes du communiqué. Elles ont souhaité l'installation d'une zone 30 selon les normes actuelles, sans aménagements luxueux, afin d'accroître la sécurité dans ce quartier où passent chaque jour plusieurs centaines d'élèves.

S'il est important de faire paraître des communiqués pour informer la population, il faut que les informations publiées soient exactes. C'est manquer de respect de l'autre que de publier de fausses informations.

**Mme Esther BURNAND** répond à Mme Savary que le nombre exagéré des panneaux de limitations n'était qu'une image destinée à illustrer l'exagération des moyens mis en œuvre pour améliorer la sécurité dans ce quartier. Elle déplore par ailleurs que Mme Savary n'ait pas retenu le point le plus important, c'est-à-dire la responsabilité et l'éducation des usagers.

**M. Bertrand GILLIARD** rappelle qu'il y a quelques temps, le Conseil avait été appelé au secours du Parking des Charpentiers, dont la Commune est l'un des principaux actionnaires, qui sollicitait un engagement financier afin de faire face à des travaux indispensables (préavis N° 17/4.01). Depuis lors, des travaux substantiels ont été exécutés dans le complexe dont un grand "coup de Ripolin" dans le parking et le changement de câbles électriques.

En tant qu'actionnaire, la Commune a certainement eu son mot à dire. La Municipalité peut-elle nous dire en quoi la Ville de Morges a été concernée, administrativement et/ou financièrement par ces travaux ? (Réponse orale svp).

**M. Didier BRUGGER** demande que le passage au bord du lac soit libéré au niveau du terrain de la Piscine afin que la promenade au bord du lac ne soit pas entravée par une propriété privée. Il demande qu'une ouverture soit aménagée dans la clôture comme cela se fait à la piscine de Bellerive.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Avant de clore la séance, **M. le Président Vincent JAKUES** s'adresse au Conseil communal en ces termes :

C'est la fin de cette 34<sup>e</sup> séance de Conseil communal.

Mon mandat présidentiel touche à sa fin. Il est temps pour moi maintenant de vous livrer en quelques mots le bilan de mon activité.

Autant vous le dire d'entrée : j'ai eu un immense plaisir à honorer la fonction de Président du Conseil communal de Morges. En succédant à Christian Schwab, je me suis demandé dans quel climat politique ma présidence allait s'effectuer, quelle serait l'ambiance au Conseil communal, de quoi les débats seraient-ils nourris.

### **Au sujet des séances plénières du Conseil communal**

Dès le départ, de gros travaux ont été soumis à l'étude du Conseil. Dont un qui devait trouver son épilogue : celui du budget communal, qui a été adopté en avril 2004. Inutile de préciser que pour "faire ses armes" dans la fonction, rien de tel !

Et très vite se sont succédé quelques chauds dossiers qui ont engendré beaucoup de salive de la part des Conseillers communaux, beaucoup d'encre dans les journaux et un peu de sueur de votre Président. Parmi ces dossiers, je relèverai celui de l'octroi d'une aide financière au Musée Alexis-Forel, qui a donné du fil à retordre à tous les protagonistes; ou encore celui de la galerie Rouge, qui s'est transformé en véritable feuilleton épistolaire de l'été, puisqu'il a suscité, outre les diverses interventions politiques, près de vingt-cinq lettres adressées à votre serviteur. Peut-être que ces écrits – essentiellement des lettres de soutien – pourront un jour faire l'objet d'une exposition d'un genre nouveau, en tout cas particulier !

Je ne peux non plus passer sous silence la fastidieuse et délicate séance de l'adoption des comptes communaux, qui se sont soldés par l'examen de trente vœux pour lesquels il a fallu se mettre d'accord sur la manière de les adopter. Avec un peu de recul, ces éléments nous font sourire, forcément, mais lorsqu'il s'agit de les gérer en direct, le Président doit faire preuve de beaucoup de sang-froid, alors que ses nerfs sont mis à rude épreuve !

Parmi les dossiers (presque) sans histoire, il en est un qu'il me plaît de relever : c'est celui de l'achat des parcelles de La Longeraie. Ce n'est pas chaque année qu'un investissement de huit millions est soumis au vote du Conseil. Et celui-là particulièrement m'interpelle, car, d'une part il s'agit de l'une des dernières grandes surfaces constructibles à Morges, où des décisions politiques bien réfléchies sont indispensables, mais, d'autre part, parce que je suis très attaché à ce quartier de notre belle cité.

De manière plus générale, il y a eu durant ma Présidence un leitmotiv quasi mensuel: celui des assermentations de nouveaux Conseillers communaux. La presse en a parlé, et nous l'avons tous constaté : la fréquence et la proportion de Conseillers communaux quittant leur fonction s'est accélérée durant cette législature, et de manière marquée cette dernière année. Au total, si j'ai bien compté, ce sont dix-sept Conseillères et Conseillers communaux qui ont quitté notre assemblée et qu'il a fallu remplacer entre mars 2004 et avril 2005. A ce rythme, c'est

68 % du Conseil communal qui serait renouvelé en quatre ans ! Je pense que cette réalité doit être mûrement réfléchie.

### **Au chapitre des représentations**

Durant tout mon mandat, je me suis efforcé d'être un président disponible lors des nombreuses invitations reçues des sociétés et organismes locaux, en cherchant à chaque fois à associer l'action du Conseil communal par ma présence et mes propos.

J'ai dénombré environ soixante-cinq manifestations auxquelles j'ai participé. Sociétés culturelles, de chant, de danse, de musique, sociétés sportives, associations diverses, assemblées générales, manifestations scolaires, repas de soutien, cérémonies officielles. J'ai rencontré les Morgiennes et les Morgiens à ces occasions. J'ai découvert des univers qui m'étaient étrangers, j'ai aussi retrouvé des cercles familiers, j'ai constaté leurs réussites et écouté leurs difficultés.

Oui, Morges est bel et bien une ville vivante, dynamique et bien habitée, et, pour reprendre une expression qui m'est chère, j'ai senti battre le cœur de notre Ville. Si je devais citer une manifestation qui m'a marqué parmi ces soixante-cinq événements, je choisirais ce soir la journée festive du jumelage de Morges-sous-Rire avec Rochefort et Saint-Gervais, car durant toute la journée, ce furent des rencontres et des discussions légères, amicales et bien sûr remplies d'humour, et ce concentré de vie pétillante en plein mois de juin, cela faisait du bien !

Permettez-moi à ce stade de "tirer mon chapeau" à notre Syndic et à notre Municipalité, tous tellement présents lors de ces différentes manifestations. Peu de risque que le Président du Conseil communal soit le seul représentant des Autorités communales !

### **Au niveau du Bureau électoral**

Comme chaque année, le Bureau électoral a assumé les quelques week-ends de votations. Il ne s'est pas passé d'événement particulier qu'il s'agirait de souligner, si ce n'est la très bonne ambiance rencontrée, l'efficacité et la bonne volonté avec lesquelles les différentes opérations se sont déroulées.

Un commentaire toutefois : au succès du vote par correspondance, on peut opposer le peu de monde qui se déplace désormais au local de vote. Tant mieux pour la démocratie et tant pis pour les rencontres conviviales avec nos concitoyens.

### **Concernant les activités du Bureau du Conseil**

Le Bureau du Conseil communal a très vite trouvé un fonctionnement satisfaisant. Les différentes séances de préparation et les élections de nouvelles Conseillères et nouveaux Conseillers communaux ont chaque fois été effectuées dans une ambiance amicale et efficace. Nous n'avons pas connu de conflits et chaque rôle a été pleinement assumé. Et si, à l'heure du bilan, je peux regretter quelques dysfonctionnements au Conseil communal concernant le travail des scrutateurs, ce n'est plus l'heure des reproches et je n'oublie pas qu'il y a eu aussi des circonstances particulières. J'ai au contraire envie de remercier chacun des membres du Bureau pour tout ce qu'ils m'ont apporté durant l'année écoulée.

### **J'aimerais maintenant déployer un éventail de remerciements.**

Les premiers seront pour Pierre Ethenoz, mon fidèle secrétaire, indispensable mémoire du protocole et des règlements. Durant les trois ans que nous avons passé ensemble au Bureau, nous avons appris à nous connaître et à nous apprécier. Cette année a été d'une harmonie parfaite en terme de collaboration, et je vais regretter de ne plus fréquenter un homme aux idées si claires et aux qualités précieuses.

Merci à tout le Bureau du Conseil et particulièrement à mes vice-présidents qui m'ont très bien secondé et qui ont assumé pour une grande part les journées de votations.

Merci à la Municipalité pour l'entente cordiale que nous avons eue, aux Secrétaires municipaux, Mme Mayor et M. Stella pour notre très agréable collaboration, et aux différents services communaux, en particulier le Greffe, pour leurs compétences et leur disponibilité.

Merci au Parti Socialiste Morgien pour son fidèle soutien et naturellement merci à vous tous, Conseillères et Conseillers communaux pour votre confiance et pour m'avoir offert l'occasion de présider les débats de notre Conseil et d'aller en votre nom à la rencontre des Morgiennes et des Morgiens. Cette année fera bien évidemment partie de mes fortes expériences dans ma vie. A l'heure de regagner le rang, je me réjouis de pouvoir reprendre des activités politiques plus affirmées, je pense notamment au travail des commissions qui m'a passablement manqué !

Je souhaite à mon successeur Patrick Sutter beaucoup de plaisir dans ses toutes prochaines fonctions présidentielles, et je ne doute pas qu'il dirigera notre assemblée avec sérénité et succès.

### **Et pour finir**

J'adresse mes dernières pensées à celle qui a accepté de vivre cette année à mes côtés, en supportant mes absences avec compréhension et en m'accompagnant aussi régulièrement que la situation le permettait.

Merci infiniment, Sonia, pour tout ce que tu as fait pour moi, me suppléant souvent auprès de notre chère petite fille Marie-Hélène, pour qui mes activités politiques sont encore souvent entourées de mystère.

Au moment d'achever mon mandat, mon épouse a trouvé le plus beau cadeau qui soit pour occuper mes prochaines semaines et années : l'arrivée de notre deuxième enfant.

Merci à tous de votre attention et bonne fin de soirée.

Il est 22 h 25 et le Président lève la séance.

Le Président:

Le Secrétaire:

Vincent Jaques

Pierre Ethenoz

Annexe : Interpellation Esther Burnand